Nations Unies A/74/6 (Sect. 17)*

Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 17
ONU-Femmes

Programme 14
Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Table des matières

Page

Avant-propos 3

Orientations générales 4

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018*** 9

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**** 17

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2020 30

II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires 31

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 mai 2019).
** A/74.50.
*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.
**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

19-02117* (F) 140519 140519

Merci de recycler

Avant-propos

L'année 2020, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption du Programme d'action de Beijing, sera pour nous une occasion de tirer parti du dynamisme croissant des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au niveau mondial et d'intensifier l'action menée pour concrétiser les engagements pris en la matière et pour mobiliser les femmes, hommes, filles et garçons du monde entier, toutes générations et toutes origines confondues, afin de pérenniser les progrès accomplis. On fêtera également en 2020 le cinquième anniversaire du début de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), qui met résolument l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Pour nous donner toutes les chances d'atteindre ces objectifs, nous devons travailler ensemble et prendre des initiatives audacieuses visant à renverser les fondations mêmes de l'inégalité entre les genres, à susciter des changements durables et à garantir la disponibilité des fonds nécessaires à l'accélération des progrès.

J'ai vu de mes propres yeux la volonté de faire changer les choses : elle anime les récits des femmes et des filles rohingya que j'ai rencontrées à Cox's Bazar, au Bangladesh, qui ont démontré leur résilience dans les circonstances les plus épouvantables en rejoignant nos groupes de femmes afin de participer activement aux réunions de gestion des camps et de veiller à ce que les besoins des femmes et des filles soient dûment pris en compte ; on la retrouve chez les femmes de Bentiu et Djouba au Soudan du Sud, qui, après avoir enduré pendant presque cinq ans les souffrances liées à une guerre civile qui n'est pas la leur, m'ont fait savoir qu'elles aspiraient à une réconciliation mais aussi qu'elles voulaient que leurs dirigeants répondent de leurs actes et que les femmes soient associées à toutes les prises de décisions importantes dans le cadre du processus de paix ; cette volonté de changement inspire enfin ceux et celles qui ont participé à des manifestations et mouvements mondiaux comme #MeToo, #TimesUp, #NiUnaMenos et #TotalShutdown, qui continuent de prendre de l'ampleur partout dans le monde. Ces personnes ont toutes un rôle essentiel à jouer sur la voie de la réalisation de nos objectifs pour 2020.

Le présent document décrit un certain nombre de mesures à prendre pour que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) puisse tirer parti de l'année décisive que sera 2020 pour fédérer les États Membres, la société civile et les réseaux locaux, les jeunes, le secteur privé et d'autres partenaires clefs autour de l'objectif de susciter des changements durables au bénéfice des femmes et des filles du monde entier.

La Directrice exécutive d'ONU-Femmes
(*Signé*) Phumzile **Mlambo-Ngcuka**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

17.1 L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est chargée d'appuyer l'action menée pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en tant que partenaires et bénéficiaires du développement durable, des droits de la personne, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a créé ONU-Femmes en tant qu'entité composite, pour qu'elle serve de secrétariat, mène des activités opérationnelles aux niveaux national et régional, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et promeuve le respect du principe de responsabilité dans ces domaines, la résolution 71/243 de l'Assemblée relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ou encore la résolution 72/279 de l'Assemblée sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

17.2 Aucun pays n'ayant encore pleinement atteint l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ONU-Femmes s'emploiera à présenter des données probantes, des options politiques axées sur les résultats ainsi que des solutions de développement visant à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, mais également à permettre aux femmes de participer pleinement à la vie politique et économique ainsi qu'à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines. ONU-Femmes a un rôle moteur à jouer dans les efforts de sensibilisation du public et d'établissement de partenariats entre de nombreuses et diverses parties prenantes en vue d'éliminer les obstacles structurels, les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes de genre qui empêchent ou restreignent l'exercice de leurs droits par les femmes et les filles, en particulier celles qui, tout au long de leur vie, subissent des formes multiples et croisées de discrimination ou se trouvent en situation de vulnérabilité ou de marginalisation.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

17.3 L'Entité se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre les objectifs de ses divers sous-programmes. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 17.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 17.I
ONU-Femmes : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable

17.4 Ces objectifs sont également liés à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité découlant de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Contexte actuel

17.5 En 2018, des mouvements nationaux et internationaux comme #MeToo, #BalanceTonPorc, #NiUnaMenos ou encore #HearMeToo, lancé par ONU-Femmes, ont mis en évidence l'omniprésence de la violence à l'égard des femmes et des filles et du harcèlement sexuel, que ce soit dans les médias, dans le monde politique, sur le lieu de travail, au sein des communautés ou dans la sphère privée. Ces mouvements ont donné un élan sans précédent aux activités menées pour mettre fin à l'impunité et pour renforcer la prévention. Si 13 pays ont entrepris des réformes législatives pour renforcer la protection contre ces fléaux entre 2016 et 2018, 45 autres restent dépourvus de lois sur les violences domestiques. Le fait que l'action menée par le Dr. Denis Mukwege et par Nadia Murad pour mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme une arme en période de guerre ou de conflit armé ait été récompensée par le prix Nobel de la paix a permis de réaffirmer de façon forte qu'il est urgent d'agir.

17.6 La représentation politique des femmes s'est améliorée dans plusieurs pays. Le Mexique s'est hissé à la quatrième place du classement en termes de représentation de femmes élues au sein du pouvoir législatif, la Trinité-et-Tobago et l'Éthiopie ont élu leur première femme chef d'État, et la Barbade et la Roumanie ont élu leur première femme chef de gouvernement. En outre, plusieurs pays ont renforcé leur cadre juridique à l'appui de l'égalité des genres. Pour la première fois, une loi a été adoptée au Maroc pour soutenir les droits fonciers des femmes.

17.7 La Première Ministre néo-zélandaise a marqué l'histoire en devenant la première grande dirigeante à prendre un congé de maternité pendant son mandat, démontrant ainsi l'importance du congé parental pour la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Le congé parental est également un moyen essentiel d'inciter les hommes à participer plus activement à l'éducation des enfants et à partager les responsabilités sur un pied d'égalité.

17.8 L'enthousiasme renouvelé des femmes pour le militantisme dans toutes les régions du monde a fait descendre des millions de personnes dans la rue, en particulier à l'occasion de la Journée internationale des femmes, pour exiger l'égalité, les droits liés à la procréation, l'égalité en matière de succession, une action plus énergique contre la violence fondée sur le genre et des lieux de travail exempts de harcèlement et d'atteintes sexuels, du Chili et de l'Argentine à la Tunisie en passant par l'Afrique du Sud, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique.

17.9 En décembre 2018, les États Membres ont adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, texte qui tient compte de la problématique femmes-hommes. Sur les 11,5 millions de travailleurs domestiques migrants dans le monde, environ 73 % sont des femmes, qui envoient chaque année 300 milliards de dollars dans leur pays d'origine, soit la moitié des envois de fonds au niveau mondial, et contribuent ainsi considérablement au bien-être et au développement de leurs communautés et de leurs nations.

17.10 Les effets disproportionnés des changements climatiques sur les femmes et les filles ont été reconnus lors de l'adoption des plans d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre des trois Conventions de Rio en 2017 et 2018. L'initiative « For All Coalition », lancée en septembre 2018 par le Costa Rica pour promouvoir l'égalité des genres et les droits de la personne dans les accords sur l'environnement, permet désormais d'harmoniser et de coordonner les efforts visant à faire en sorte que la lutte contre les changements climatiques tienne compte de la problématique femmes-hommes.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

17.11 ONU-Femmes se réfère à son plan stratégique 2018-2021, qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Entité (voir UNW/2017/6/Rev.1) et qui présente les orientations, objectifs et approches stratégiques retenus par l'Entité pour soutenir les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles d'ici à 2030, pour adapter ses activités à l'évolution de la situation.

17.12 Ainsi, la stratégie d'ONU-Femmes, qui s'appuie sur les résultats obtenus en 2018, consiste à tirer profit de sa fonction d'appui aux activités normatives et de la coordination et des activités opérationnelles à l'échelle du système des Nations Unies, de manière intégrée et synergique, afin d'obtenir des résultats porteurs de changement. Cinq grandes réalisations sont définies : a) un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de règles mondiales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en œuvre ; b) les femmes sont à la tête de systèmes de gouvernance, participent à ces systèmes et en bénéficient sur un pied d'égalité avec les hommes ; c) les femmes jouissent d'une sécurité du revenu, d'un travail décent et d'une autonomie économique ; d) toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toute forme de violence ; e) les femmes et les filles contribuent à l'instauration d'une paix durable et à l'amélioration de la résilience et jouent un rôle plus important dans ce domaine, et bénéficient de l'action humanitaire et de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits à égalité avec les hommes. Chaque produit lié à ces réalisations a été conçu de manière à traduire les normes en résultats concrets au bénéfice des femmes et des filles, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires et sur la base du cadre commun de la théorie du changement, qui appelle à une répartition des responsabilités et est ajustée en fonction de la situation dans chaque pays et des capacités de celui-ci. Autant que possible, l'accent est mis sur la prévention pour pérenniser les résultats obtenus.

17.13 ONU-Femmes produit des connaissances, fournit des éléments probants tirés de la recherche et de l'analyse de données, formule des recommandations concernant les politiques, stratégies et autres

formes d'intervention, fournit un appui fonctionnel et technique aux États Membres et les fait profiter de son expertise s'agissant de la prise en compte systématique des questions de genre dans les normes et règles intergouvernementales. Elle aide les États Membres qui en font la demande à honorer leurs engagements en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre d'activités opérationnelles. L'Entité travaille en partenariat avec divers acteurs et soutient la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans leurs efforts visant à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

17.14 Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui a donné naissance à une nouvelle génération d'équipes de pays et revitalisé le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, a influencé le positionnement de l'Entité et son rôle de direction au niveau des pays. L'Entité a dû revoir son organisation à l'échelle régionale, ajuster la structure de son siège, clarifier les rapports hiérarchiques et renforcer la cohérence interne.

17.15 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont notamment été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :

a) Les contributions volontaires, qui représentent environ 98 % des ressources d'ONU-Femmes, restent disponibles ;

b) La volonté politique de parvenir à un consensus dans les réunions intergouvernementales perdure ;

c) Les États Membres sont déterminés à adopter et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies et à instaurer et à maintenir un environnement propice au bon déroulement des travaux de la société civile et des organisations de femmes en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles et de l'exercice de leurs droits par ces dernières.

17.16 L'Entité tient compte des questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Appuyer la prise en compte de ces questions à l'échelle du système des Nations Unies fait partie intégrante de sa stratégie de programme.

17.17 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, de par sa participation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et à ses comités subsidiaires, ainsi qu'au Comité exécutif du Secrétaire général, ONU-Femmes contribue aux réformes en cours et aux mesures prises à l'échelle du système des Nations Unies pour renforcer la cohérence et par là l'efficacité de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres mondiaux. Cette participation lui permet également de tirer parti des possibilités offertes par le système des Nations Unies pour faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte de manière systématique à l'échelle du système.

17.18 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, ONU-Femmes continue de présider le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, qui pilote la coordination et promeut le respect de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies. L'Entité contribue par ailleurs aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en appuyant l'élaboration, le contrôle et le suivi des méthodes, ainsi que le développement des capacités. Elle participe activement aux divers mécanismes de l'Organisation des Nations Unies liés aux objectifs de développement durable et préside ou co-préside plusieurs groupes chargés du suivi des résultats et autres équipes spéciales concernées par ces objectifs. Dans les pays où elle est présente, l'Entité préside les groupes thématiques sur l'égalité des sexes au sein des équipes de pays des Nations Unies pour veiller à la cohérence de l'approche en la matière à l'échelle du système dans le cadre de ses activités opérationnelles. Elle a en outre conclu des accords et signé des mémorandums d'accord avec toute une série d'organisations internationales et régionales et d'autres acteurs afin d'améliorer les stratégies communes et de renforcer les effets de synergie dans divers domaines d'activité.

Activités d'évaluation

17.19 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :

a) évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à la question du leadership et de la participation des femmes à la vie politique ;

b) trente-deux auto-évaluations décentralisées, dont cinq évaluations de portefeuilles-pays et cinq auto-évaluations au niveau régional.

17.20 Comme indiqué dans la section « Coup de projecteur sur certains des résultats escomptés pour 2020 » relative aux sous-programmes 1 et 2, il a été tenu compte au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020 des conclusions et des recommandations présentées dans l'évaluation institutionnelle et les évaluations décentralisées, qui portent notamment sur la priorisation du principe consistant à ne laisser personne de côté dans les programmes de l'Entité exécutés à l'échelle mondiale, régionale et nationale afin de renforcer les liens avec les objectifs de développement durable et leur visée intersectorielle et sur l'élaboration de méthodes de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis. Les enseignements tirés des évaluations serviront à mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'élaboration des programmes, sur le renforcement des capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats, sur les efforts visant à combler les lacunes en matière d'information dans les domaines d'activité nouveaux ou en expansion et sur la consolidation des réseaux existants.

17.21 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :

a) une auto-évaluation institutionnelle du plan stratégique d'ONU-Femmes 2018-2021 ;

b) des auto-évaluations supplémentaires qui seront programmées en fonction des résultats d'une analyse des lacunes en matière d'éléments probants et des conclusions de l'examen de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes ;

c) des auto-évaluations décentralisées fondées sur les paramètres définis dans la politique d'évaluation d'ONU-Femmes, qui seront planifiées et effectuées par les services chargés des programmes.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

1. Objectif

17.22 L'objectif, auquel le sous-programme contribue, est de faire de l'égalité des sexes une réalité, de faciliter l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles et de leur permettre de jouir pleinement de leurs droits.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

17.23 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur certains des résultats obtenus en 2018

Les femmes et les filles rurales font entendre leur voix dans le document final de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme

Les femmes et les filles vivant dans les zones rurales, qui représentent environ 25 % de la population mondiale, font face à des défis importants qui méritent qu'on s'y intéresse de toute urgence. Par exemple, dans les zones rurales, 19 % des filles en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisées, un taux plus élevé que chez les filles du même âge qui vivent en zone urbaine.

Intervenantes de la société civile à la séance d'ouverture de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Source : ONU-Femmes/ Ryan Brown

En 2018, ONU-Femmes s'est efforcée en priorité de relayer la voix des femmes et des filles vivant en zone rurale et de renforcer leur capacité à diriger et à les aider à exercer leurs droits. Grâce à 24 activités ciblées, ONU-Femmes a offert une tribune aux femmes et aux filles pour leur permettre de contribuer à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. L'Entité a présenté les histoires de femmes et de filles vivant dans des zones rurales sous forme d'expositions de statistiques et de photographies. Elle leur a également donné la possibilité d'apparaître dans les médias et a organisé des tables-rondes et des séances de dialogue lors de la session pour leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes et leur désir de voir des changements durables et tangibles se produire et leurs conditions de vie s'améliorer. Sur la recommandation d'ONU-Femmes, deux femmes rurales, dont une jeune, ont pu sortir de l'ombre et s'adresser aux ministres et aux représentantes et représentants des gouvernements réunis à la séance d'ouverture de la session dans la salle de l'Assemblée générale pour parler de leurs attentes et de leurs

préoccupations. L'Entité a également facilité la participation des femmes et des filles rurales à la session, ainsi qu'à quatre consultations régionales tenues avant celle-ci, ce qui a permis de mieux faire connaître leur situation et de mettre en lumière les domaines dans lesquels il est urgent d'intervenir. Dans le rapport sur le thème prioritaire de la session, ONU-Femmes a présenté des éléments d'information et un cadre politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales et a proposé des mesures concrètes à prendre au niveau des pays dans trois domaines stratégiques. L'Entité a également donné aux femmes et filles rurales l'occasion de présenter des contributions écrites et d'intervenir lors des débats, et a facilité leur participation à la session. Nombre d'entre elles ont appelé l'attention sur les engagements pris par les États Membres dans le Programme d'action de Beijing et ont demandé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit mis en œuvre d'une manière qui tienne compte des questions de genre et qui profite pleinement aux femmes et aux filles rurales, pour ne laisser personne de côté et aider en priorité les personnes les plus défavorisées.

Tout cela a permis de créer une dynamique porteuse et a incité celles et ceux qui ont participé à la soixante-deuxième session de la Commission à se montrer plus ambitieux et à se mobiliser pour obtenir des résultats.

Des résultats concrets

Les produits définis ont contribué à accroître la mobilisation en faveur de l'amélioration de la situation des femmes et des filles rurales et à faire reconnaître la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles vivant dans les zones rurales et créer des perspectives en la matière.

Le 23 mars 2018, les États Membres sont parvenus à un accord consensuel sur un plan d'action en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles rurales (voir E/2018/27-E/CN.6/2018/20).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

17.24 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'appui apporté par ONU-Femmes aux activités des organes intergouvernementaux, en particulier de la Commission de la condition de la femme, aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et notamment, le cas échéant, de la prise en compte des questions de genre dans les domaines d'activité de ces organes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'activités visant à aider les États Membres qui en font la demande à participer aux travaux des organes intergouvernementaux, en particulier à ceux de la Commission de la condition de la femme (21 à l'échelle mondiale et plus de 20 à l'échelle nationale). Dans le cadre de deux de ces initiatives, des mesures spécifiques ont été prises pour garantir la prise en compte de la problématique femmes-hommes, l'objectif étant d'offrir réparation aux femmes et aux filles victimes de discrimination et de contribuer activement au renforcement du cadre normatif international, avec l'aide d'ONU-Femmes. Ainsi, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières consacre la prise en compte de la problématique femmes-hommes comme principe directeur transversal. Les signataires du Pacte se sont engagés à prendre des mesures visant à réduire, tout au long des déplacements des migrants, la vulnérabilité des femmes et des filles, les risques qu'elles courent et les violences dont elles sont victimes. En outre, les parties à la Convention sur la diversité biologique ont défini un plan et des objectifs s'agissant de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre de la préservation de la biodiversité après 2020 et de la mise en place d'un plan d'action renforcé en faveur de l'égalité entre les sexes en 2020 et au-delà. Ces progrès ont été accomplis avec l'aide d'ONU-Femmes, qui a participé au renforcement des capacités, a fourni des apports techniques et a mis à disposition des données probantes et des connaissances.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Au-delà de l'action, l'obligation de rendre compte des résultats obtenus

En 2018, plus de 94 % des entités du système des Nations Unies, notamment des départements et bureaux du Secrétariat, ont pris des mesures pour finaliser l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP), qui a pour objet d'accélérer l'intégration d'une démarche antisexiste dans les politiques et programmes de l'Organisation.

Le premier Plan d'action (2012-2017), qui a servi à recenser les réussites dans le domaine de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les défis restant à relever au niveau de l'Organisation, mettait l'accent principalement sur les procédures internes et les dispositifs institutionnels au niveau de chaque entité.

Une réponse adaptée à la situation

Pour ONU-femmes, qui dispose de peu de moyens, la difficulté est d'assurer le suivi des mesures prises par les entités des Nations Unies pour généraliser la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de rendre compte des résultats obtenus.

En consultation avec d'autres entités des Nations Unies, ONU-Femmes a renforcé la nouvelle version du Plan d'action présentée en 2018 en y incluant des dispositions relatives à l'obligation de rendre compte des résultats obtenus pour ce qui est de l'égalité des sexes et des objectifs de développement durable. Le Plan d'action 2.0 pour la période 2018-2022 fait fond sur la première version et comprend trois nouveaux indicateurs fondés sur les résultats : a) la planification stratégique de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des sexes ; b) la présentation de rapports sur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes ; c) l'obtention, dans le cadre de l'exécution des programmes, de résultats en matière d'égalité des sexes qui ne sont pas directement mentionnés dans le Plan d'action.

En réponse, en 2020, ONU-Femmes aidera les entités des Nations Unies à exécuter le Plan d'action 2.0 en renforçant leurs capacités et en organisant des ateliers de mise en commun des connaissances à l'intention des responsables de la coordination des questions d'égalité des genres dans le cadre du Plan d'action ; en harmonisant et en renforçant les politiques et stratégies relatives à l'égalité des genres de ces entités ; en menant régulièrement des activités de sensibilisation et de production de connaissances, notamment grâce à une plateforme en ligne de gestion et de partage des connaissances, pôle où seront systématiquement regroupés les documents relatifs à la prise en compte systématique des questions de genre et à l'application du Plan d'action ; en fournissant un appui technique moyennant la création d'outils et de supports d'orientation, d'outils personnalisables et en mettant en place des centres d'assistance. ONU-Femmes s'efforcera de mobiliser le système des Nations Unies pour qu'il aide les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des sexes et de démontrer comment les changements dans le domaine de la prise en compte des questions de genre au niveau de l'Organisation peuvent se propager du Siège jusque sur le terrain, au bénéfice des femmes et des filles, en menant des activités de suivi périodiques destinées à évaluer l'action de l'ensemble du système des Nations Unies au regard des indicateurs du Plan d'action et en rendant compte des résultats obtenus.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, notamment des résultats liés aux objectifs de développement durable. Pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies disposera d'un mécanisme permettant de rendre compte, à l'échelle du système, des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Concrètement, si le résultat est atteint, les entités des Nations Unies suivront de façon plus rigoureuse les résultats en rapport avec les questions de genre, et cela impliquera entre autres choses l'utilisation de trois nouveaux indicateurs axés sur les résultats dans le cadre du Plan d'action 2.0.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	*2019*	*2020*
Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP) 1.0 Les entités du système des Nations Unies communiquent de façon limitée sur les résultats en rapport avec les questions de genre	Les entités du système des Nations Unies commencent à mettre en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre	Au moins la moitié des entités du système des Nations Unies ont mis en place un suivi rigoureux des résultats en rapport avec les questions de genre

17.25 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider l'Entité dans la conduite de ses activités et de servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

17.26 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.1
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	50	49	52	52
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

Sous-programme 2
Politiques et programmes

1. Objectif

17.27 L'objectif, auquel ce sous-programme contribue, est d'éliminer et de prévenir toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

17.28 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur certains des résultats obtenus en 2018

Réforme des lois sexistes au titre de l'objectif de développement durable n° 5

Le Parlement tunisien a adopté la première loi nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Source : Khaled Nasraoui, 2016

Depuis sa création en 2011, ONU-Femmes aide les États Membres à élaborer des lois qui promeuvent l'égalité des genres et à réformer leurs lois discriminatoires pour les aider à se mettre en conformité avec les traités relatifs aux droits de la personne, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il existe dans toutes les régions des lois discriminatoires à l'égard des femmes qui régissent un large éventail de questions telles que l'âge du mariage, le droit d'hériter de biens ou celui de créer une entreprise et continuent d'empêcher les femmes et les filles de jouir pleinement de leurs droits. L'entreprise de réforme au niveau mondial a encore été renforcée grâce à l'ajout au cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable de l'indicateur 5.1.1, qui sert à évaluer les efforts faits par les gouvernements pour mettre en place un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le sexe, notamment en réformant les lois en vigueur qui sont à caractère discriminatoire. Le recours à l'indicateur sera essentiel à l'accélération des progrès en vue de la réalisation de l'objectif 5 et de tous les autres engagements relatifs à l'égalité des sexes pris dans le cadre du Programme 2030. Lors de son adoption, ce dernier comportait des indicateurs, parmi lesquels l'indicateur 5.1.1, pour lesquels il n'existait pas de définitions ou de méthodes arrêtées au niveau mondial s'agissant de la collecte des données, raison pour laquelle il n'y avait pas d'ensemble de données mondiales permettant d'évaluer les progrès accomplis.

Pendant deux ans, ONU-Femmes, forte de son expertise dans les domaines des droits de la personne et des statistiques genrées ainsi que de sa longue expérience de la collaboration avec les pays aux fins de la réforme des lois discriminatoires, a collaboré avec le Groupe de la Banque mondiale et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'élaboration d'une méthode de collecte et de suivi des données relatives à l'indicateur 5.1.1. Celle-ci s'est faite en plusieurs étapes. Une analyse a été commandée et les experts se sont mis d'accord sur les domaines juridiques à couvrir. Un questionnaire a été élaboré à l'intention des États membres. Des données ont été collectées et vérifiées dans le cadre d'un projet pilote et

l'Entité et ses partenaires ont abouti à des conclusions après avoir fait valider leurs travaux par les mécanismes nationaux de promotion des droits des femmes ou par les organismes nationaux de statistique. Tout au long du processus, la méthode a été continuellement affinée pour pouvoir être appliquée de façon aisée et pertinente à un large éventail de questions, partout dans le monde.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de parvenir à un accord sur la méthodologie à utiliser pour le suivi des données relatives à l'indicateur 5.1.1. En témoigne le fait que la méthode mise au point a été approuvée en avril 2018 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, un organe intergouvernemental auprès duquel des organismes du système des Nations Unies ont le statut d'observateur. ONU-Femmes, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OCDE, a commencé à collecter les données voulues, qui seront publiées pour la première fois en 2019 dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

17.29 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider efficacement les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui en font la demande à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les droits fondamentaux de ces dernières (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 56 % des financements permettant d'obtenir des résultats ont été consacrés à des activités de renforcement des capacités menées par ONU-Femmes, à la demande des États Membres et au bénéfice des mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, des organismes prestataires de services et des organisations de la société civile, et ce dans plus de 92 pays. ONU-Femmes a constaté que le développement des capacités et l'appropriation par les pays des stratégies relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes étaient essentiels à la réalisation des objectifs fixés et au respect des engagements et des normes. À cette fin, conformément aux orientations fixées dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale pour ce qui est du renforcement des liens normatifs et opérationnels aux fins du développement durable et conformément également à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ONU-Femmes a continué de consacrer une part importante de ses programmes au développement des capacités et aux stratégies y relatives. L'Entité a notamment appuyé l'efficacité des institutions nationales en fournissant une assistance technique aux ministères pour les aider à intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les politiques, les plans et les budgets et en développant les capacités des mécanismes nationaux de promotion des femmes et des organisations de femmes par la formation, le déploiement de compétences spécifiques et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Briser le cycle : prévenir la violence contre les femmes et les filles

Depuis 2014, avec l'appui d'ONU-Femmes, au moins 52 pays représentant une population féminine combinée de plus de 1,5 milliard de personnes ont pris des mesures pour renforcer leur législation visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Il s'agit d'un progrès, étant donné que 19 % des femmes dans le monde ont signalé avoir été victimes de violences sexuelles ou physiques, généralement commises par un partenaire intime, au cours des 12 derniers mois.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, malgré les progrès réalisés dans la prise en charge des violences commises sur des femmes et des filles grâce aux lois et aux services d'aide aux personnes ayant subi des violences, la difficulté est de mobiliser les parties prenantes en vue d'une action plus énergique pour prévenir et empêcher ce type de violences.

En réponse, en 2020, ONU-Femmes intensifiera son appui aux pays, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les experts concernés, pour développer des stratégies de prévention comme prochaine étape vers la prévention de la violence. Ces stratégies feront fond sur le premier cadre de prévention élaboré par ONU-Femmes et ses partenaires en 2015 et s'appuieront sur des données factuelles, en s'inspirant des approches en matière de prévention de la violence contre les femmes et les filles ayant déjà fait leurs preuves.

Il s'agit notamment d'approches associant de multiples institutions et acteurs – des écoles et lieux de travail aux chefs religieux, en passant par les groupes communautaires et les organisations de femmes – pour faire évoluer durablement les institutions et s'attaquer aux normes sociales sous-jacentes qui entravent la lutte contre la violence à l'égard des femmes. ONU-Femmes élaborera des directives et des supports de formation pour appuyer le déploiement de ces stratégies. Au cours de la prochaine période, des supports d'orientation relatifs aux programmes seront élaborés et diffusés au niveau des pays pour sensibiliser les médias, les milieux universitaires, les institutions sportives et les lieux de travail au rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre les stéréotypes de genre et la discrimination qui sous-tendent la violence endémique contre les femmes et les filles. Ces activités bénéficieront d'un effet de synergie avec l'Initiative Spotlight pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, que l'Organisation des Nations Unies a mise sur pied conjointement avec l'Union européenne. Cette dernière s'est engagée à financer l'Initiative à hauteur de 500 millions d'euros sur cinq ans. ONU-Femmes accueille dans ses locaux l'équipe technique mondiale de l'Initiative et lui fait profiter de ses décennies d'expérience dans ce domaine. L'Initiative, dont la prévention est un des trois piliers, est mise en œuvre dans 13 pays.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'augmentation du nombre de stratégies nationales de prévention de la violence contre les femmes et les filles élaborées conjointement par diverses parties prenantes, dont la société civile et les gouvernements, et l'élargissement de leur portée géographique. Concrètement, si le résultat est atteint, 20 pays de régions différentes auront mis en place de telles stratégies. S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de stratégies nationales de prévention

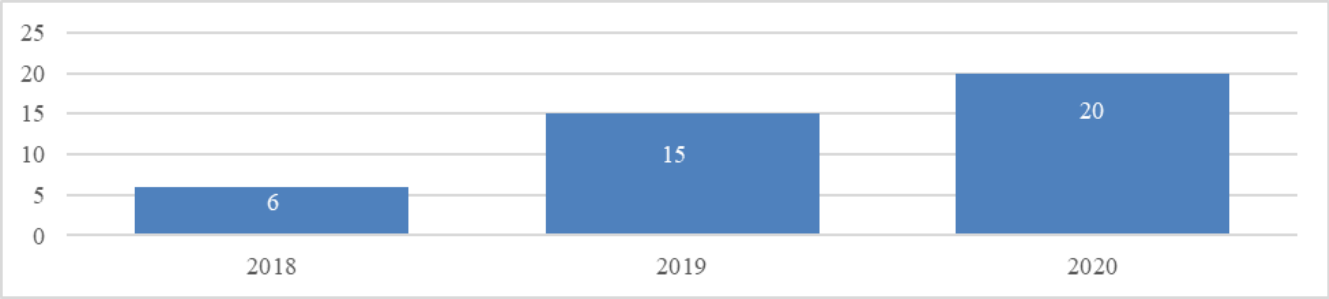

17.30 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider l'Entité dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

17.31 On trouvera dans le tableau 17.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.2
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	*2018 Produits livrés*	*2019 Produits prévus*	*2020 Produits prévus*
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	11	10	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3	3	2	3
Publications (nombre de publications)	1	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	4	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Services de bibliothèque				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

17.32 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est principalement due au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la participation des femmes au développement, qui est produit tous les deux ans et dont la prochaine itération est prévue pour 2019.

17.33 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par le fait qu'un nouvel atelier de formation consacré à la question de l'égalité des genres dans le domaine de la macroéconomie a été prévu pour 2020 afin de répondre à la demande dans ce domaine.

17.34 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation s'explique principalement par l'élaboration de deux nouvelles notes d'orientation sur les services essentiels à la prise en charge des violences faites aux femmes et sur la prise en compte de la question de l'égalité des genres dans les politiques macroéconomiques, en raison d'un changement de stratégie en vertu duquel une assistance directe est fournie aux gouvernements qui en font la demande, en lieu et place des notes.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

17.35 On trouvera dans la figure 17.II et le tableau 17.3 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 17.II
2020 en chiffres

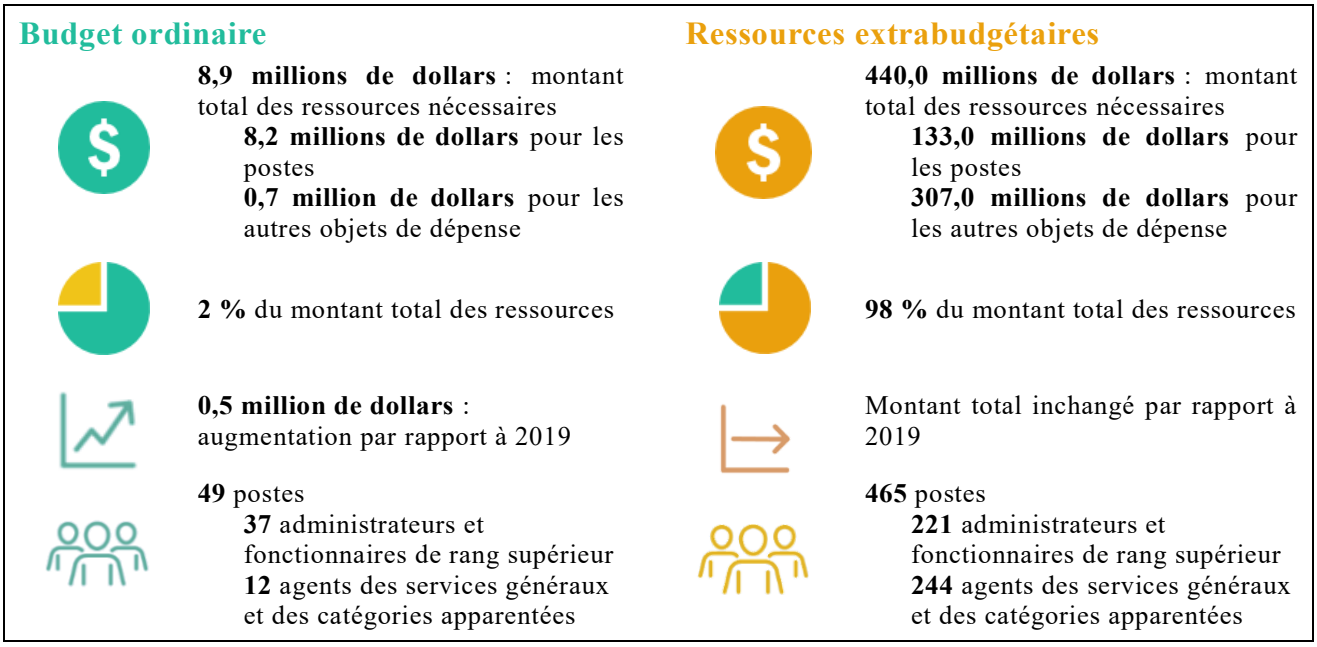

Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 17.3
Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
	2019 (crédits ouverts)	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*
Ressources financières									
Organes directeurs	101,3	101,3	–	685,9	685,9	–	787,2	787,2	–
Direction exécutive et administration	876,2	876,2	–	10 766,6	10 766,6	–	11 642,8	11 642,8	–
Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	3 785,3	4 125,7	340,4	18 189,4	18 189,4	–	21 974,7	22 315,1	340,4

	Budget ordinaire			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
	2019 (crédits ouverts)	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*	*2019 (estimations)*	*2020 (prévisions)*	*Variation*
2. Politiques et programmes	2 952,9	3 099,1	146,2	370 891,5	370 891,5	–	378 844,4	373 990,6	146,2
Total partiel (programme de travail)	**6 738,2**	**7 224,8**	**486,6**	**389 080,9**	**389 080,9**	**–**	**395 819,1**	**396 305,7**	**486,6**
Appui au programme	649,6	649,6	–	39 466,6	39 466,6	–	40 116,2	40 116,2	–
Total	**8 365,3**	**8 851,9**	**486,6**	**440 000,0**	**440 000,0**	**–**	**448 365,3**	**448 851,9**	**486,6**
Postes									
Direction exécutive et administration	4	4	–	19	19	–	23	23	–
Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	23	24	1	34	34	–	57	58	1
2. Politiques et programmes	19	18	(1)	356	356	–	375	374	(1)
Total partiel (programme de travail)	**42**	**42**	**–**	**390**	**390**	**–**	**432**	**432**	**–**
Appui au programme	3	3	–	56	56	–	59	59	–
Total	**49**	**49**	**–**	**465**	**465**	**–**	**514**	**514**	**–**

Budget ordinaire : vue d'ensemble

17.36 On trouvera dans les tableaux 17.4 et 17.5 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 17.4
Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changement							
	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2020 (prévisions après actualisation des coûts)*
Composante										
Organes directeurs	65,9	101,3	–	–	–	–	–	101,3	1,6	102,9
Direction exécutive et administration	891,3	876,2	–	–	–	–	–	876,2	42.5	918,7
Programme de travail	7 307,7	6 738,2	486,6	–	–	486,6	7,2	7 224,8	306,9	7 531,7

			Changement							
	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2020 (prévisions après actualisation des coûts)*
Appui au programme	696,3	649,6	–	–	–	–	–	649,6	21,8	671,4
Total	**8 961,3**	**8 365,3**	**486,6**	**–**	**–**	**486,6**	**5,8**	**8 851,9**	**372,8**	**9 224,7**
Grandes catégories de dépenses										
Postes	8 369,3	7 673,8	486,6	–	–	486,6	6,3	8 160,4	362,0	8 522,4
Autres objets de dépense	592,0	691,5	–	–	–	–	–	691,5	10,8	702,3
Total	**8 961,3**	**8 365,3**	**486,6**	**–**	**–**	**486,6**	**5,8**	**8 851,9**	**372,8**	**9 224,7**

Tableau 17.5
Évolution des postes permanents, par catégorie

		Changements				
	2019 (effectif approuvé)	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*2020 (effectif proposé)*	*Variation*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	1	–	–	–	1	–
D–2	3	–	–	–	3	–
D–1	4	–	–	–	4	–
P–5	7	–	–	–	7	–
P–4	8	–	–	–	8	–
P–3	8	–	–	–	8	–
P–2/1	5	–	–	–	5	–
Total partiel	**37**	**–**	**–**	**–**	**37**	**–**
Agents des services généraux						
Autres classes	12	–	–	–	12	–
Total partiel	**12**	**–**	**–**	**–**	**12**	**–**
Total	**49**	**–**	**–**	**–**	**49**	**–**

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Organes directeurs

17.37 Le montant des ressources proposées au titre de cette composante permettrait de couvrir les dépenses relatives aux réunions de la Commission de la condition de la femme, dont ONU-Femmes assure les services fonctionnels. On trouvera dans les tableaux 17.6 et 17.7 des informations sur la Commission et sur le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 17.6
Organes directeurs

			Composition			*Ressources nécessaires (en milliers de dollars des États-Unis)*	
	Mandat	*Description*	*Gouvernements*	*Experts*	*Nombre de sessions en 2020*	*2019 (crédits ouverts)*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Commission de la condition de la femme	Résolutions 11 (II) et 1989/45 du Conseil économique et social	La Commission joue un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies en ce qu'elle suit l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient un débat ministériel, y compris une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, ainsi qu'une table ronde sur une question nouvelle, un dialogue interactif pour examiner le thème d'une session précédente et d'autres dialogues interactifs de haut niveau. En application des résolutions 76 (V), 304 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition des femmes	45		1 : Soixante-quatrième session	101,3	101,3
Total						**101,3**	**101,3**

17.38 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 101 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 17.III et dans le tableau 17.7.

Figure 17.III
Organes directeurs : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
(En millions de dollars des États-Unis)

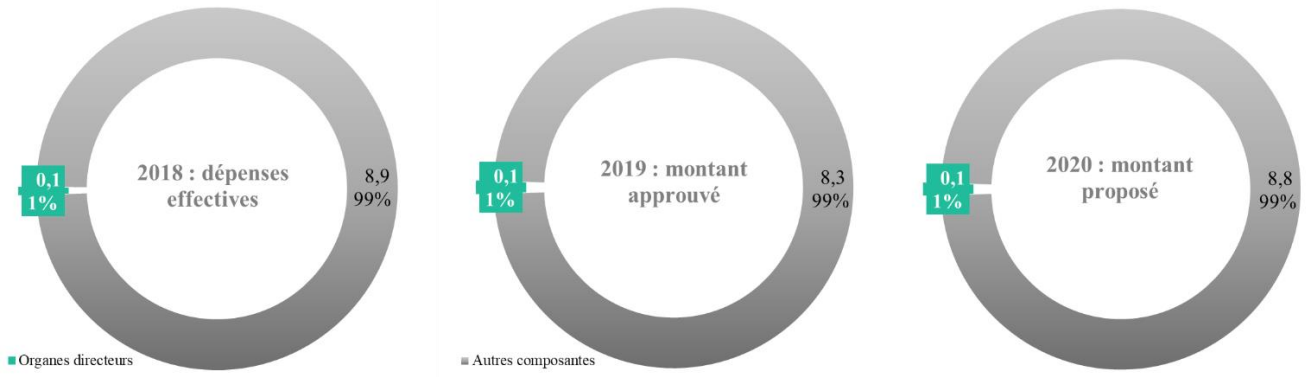

Tableau 17.7
Organes directeurs : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*Total (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Objets de dépense autres que les postes								
Voyages des représentants	65,9	101,3	-	-	-	-	-	101,3

17.39 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires est de 685 900 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.3. Il permettrait de couvrir les dépenses relatives au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de la résolution 64/289 et de l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale.

Direction exécutive et administration

17.40 Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive [Secrétaire général(e) adjoint(e)] est chargé(e) de la direction et de l'administration générales de l'Entité dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il ou elle fournit au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale de l'ONU des avis sur toutes questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en promouvant l'application du principe de responsabilité. Il ou elle encourage également la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au plus haut niveau et contribue au renforcement des partenariats avec toutes les parties prenantes concernées afin que le programme de travail progresse.

17.41 Le ou la Secrétaire général(e) adjoint(e) est secondé(e) par le ou la Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, qui est également responsable de la coordination avec les organismes des Nations Unies, le ou la Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) des politiques et des programmes, le Directeur ou la Directrice de la Division de la gestion et de l'administration et le Directeur ou la Directrice des Services d'évaluation et d'audit indépendants.

17.42 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Femmes incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, on retiendra notamment la mise en œuvre de l'initiative PaperSmart, qui permet aux délégations de télécharger des documents au format électronique et a sensiblement réduit le volume des impressions, même si les documents peuvent toujours être imprimés si les délégations en font la demande. De plus, les équipes ont davantage tiré parti de la visioconférence et d'autres outils de collaboration en ligne pour mener des réunions avec des bureaux éloignés, ce qui a permis de réduire les voyages. En 2020, le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) favorisera l'approvisionnement en ligne en rassemblant tous les formulaires, modèles et outils sur une même plateforme électronique et autorisera les approbations électroniques pour réduire le volume des impressions. En outre, l'automatisation de la procédure d'évaluation des achats permet de mettre un terme aux évaluations hors ligne et à l'impression de gros volumes de documents.

17.43 On trouvera dans le tableau 17.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 17.8
Respect des délais
(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	*2018 (taux effectif)*	*2019 (taux prévu)*	*2020 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	90	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	90	100	100

17.44 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 876 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 17.IV et dans le tableau 17.9.

Figure 17.IV
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
(En millions de dollars des États-Unis)

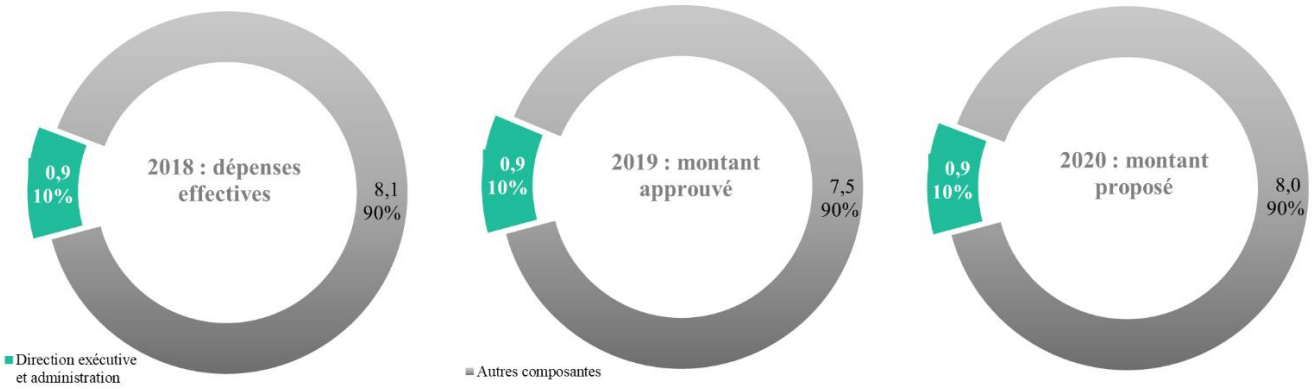

Tableau 17.9
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	891,3	876,2	–	–	–	–	–	876,2
Total	**891,3**	**876,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**876,2**
Évolution des postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

17.45 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires est de 10 766 600 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.3. Il permettrait de couvrir les dépenses du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) dans les domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique de l'Entité et de l'exécution de ses produits.

Programme de travail

17.46 On trouvera dans les figures 17.V et 17.VI et dans le tableau 17.10 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020.

Figure 17.V
Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
(En millions de dollars des États-Unis)

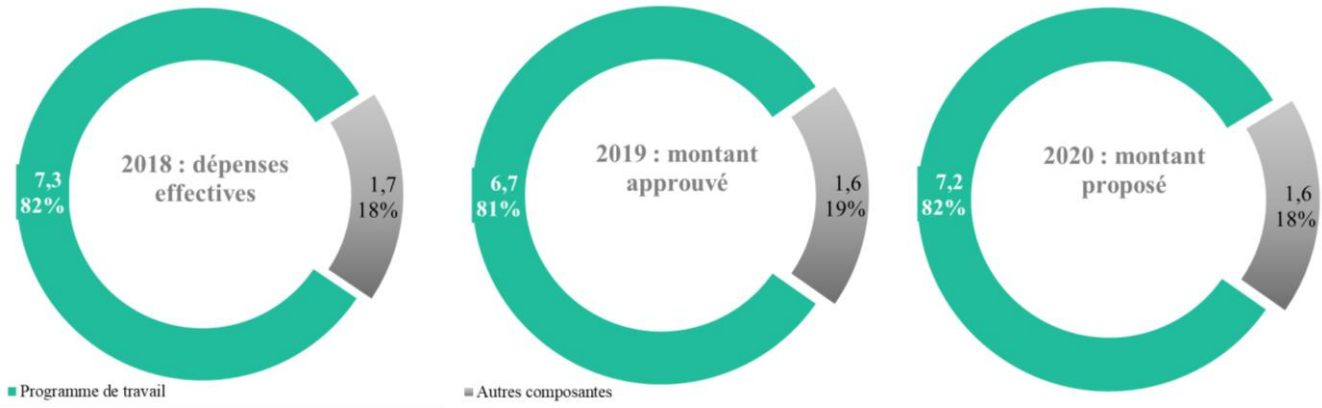

Tableau 17.10
Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par sous-programme								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	4 075,7	3 785,3	183,6	–	156,8	340,4	9,0	4 125,7
2. Politiques et programmes	3 232,0	2 952,9	303,0	–	(156,8)	146,2	5,0	3 099,1
Total	**7 307,7**	**6 738,2**	**486,6**	**–**	**–**	**486,6**	**7,2**	**7 224,8**
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 019,1	6 409,2	486,6	–	–	486,6	7,6	6 895,8
Objets de dépense autres que les postes	288,6	329,0	–	–	–	–	–	329,0
Total	**7 307,7**	**6 738,2**	**486,6**	**–**	**–**	**486,6**	**7,2**	**7 224,8**

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Postes, par sous-programme								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques		23	–	–	1	1	4,3	24
2. Politiques et programmes		19	–	–	(1)	(1)	(5,3)	18
Total		**42**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**42**

Figure 17.VI
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme
(En millions de dollars des États-Unis)

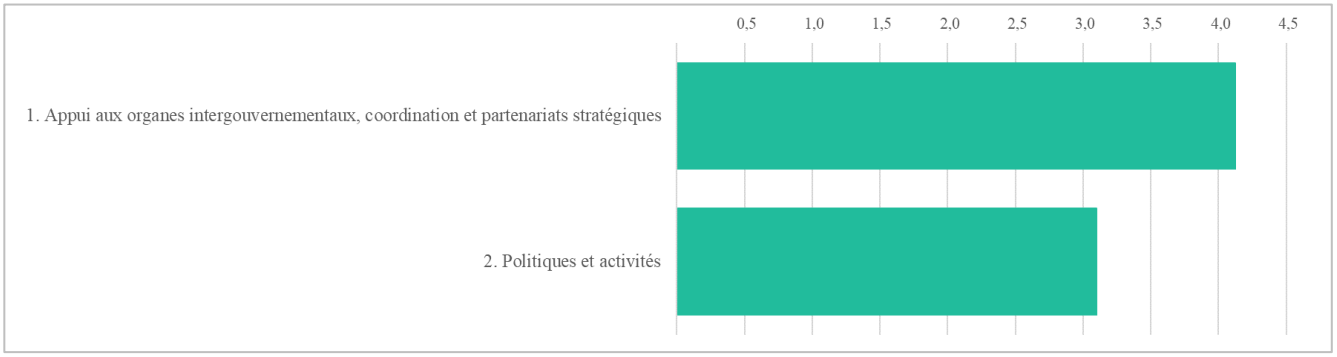

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

17.47 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 125 700 dollars et fait apparaître une augmentation de 340 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.11 et la figure 17.VII.

Tableau 17.11
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 927,4	3 641,9	183,6	–	156,8	340,4	9,3	3 982,3
Objets de dépense autres que les postes	148,3	143,4	–	–	–	–	–	143,4
Total	**4 075,7**	**3 785,3**	**183,6**	**–**	**156,8**	**340,4**	**9,0**	**4 125,7**
Évolution des postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	1	1	5,9	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		**23**	**–**	**–**	**1**	**1**	**4,3**	**24**

Figure 17.VII
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

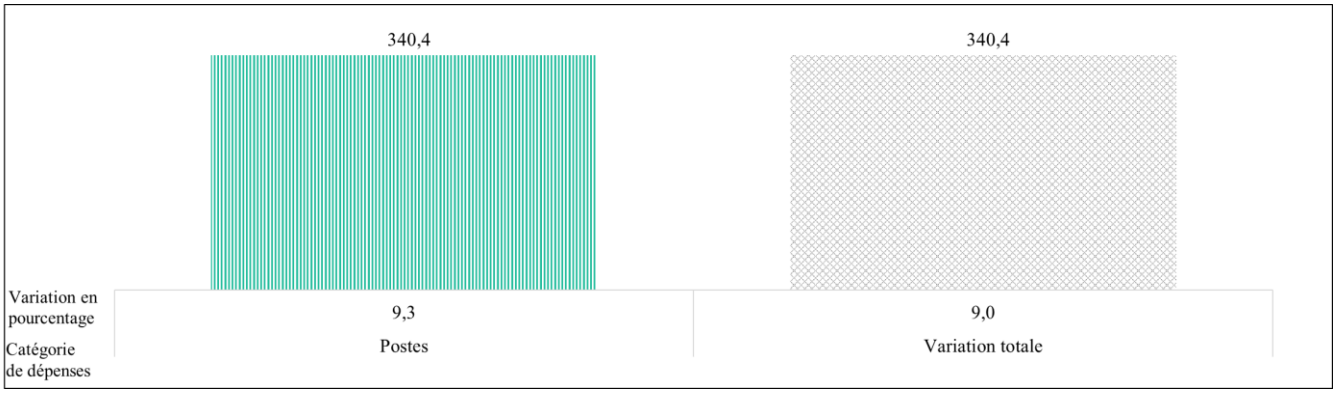

17.48 La variation de 340 400 dollars s'explique comme suit :

a) **Ajustements techniques**. Le montant supplémentaire de 183 600 dollars, prévu au titre des postes, a trait à deux postes (1 P-4 et 1 P-3) créés le 1er janvier 2018 en application de la résolution 72/261 de l'Assemblée générale relative au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour ces deux postes pour l'exercice ;

b) **Autres modifications**. Le montant supplémentaire de 156 800 dollars a trait au gain par transfert d'un poste de spécialiste des politiques (P-3) depuis le sous-programme 2. Ce transfert contribuera à renforcer les moyens dont dispose la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies pour mener des activités en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du système, notamment en faveur des femmes et des filles handicapées.

17.49 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires est de 18 189 400 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.3. Il permettrait de couvrir les dépenses relatives à la coopération avec les organismes et mécanismes intergouvernementaux et à l'appui qui leur est fourni, et notamment : a) d'aider ces organes et mécanismes à mieux prendre en compte les questions relatives à l'égalité des genres dans leurs débats et les textes qui en sont issus ; b) de consulter davantage les organismes de la société civile et de les encourager à participer plus activement aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en multipliant les échanges avec eux, en améliorant leur financement et en renforçant leurs capacités ; c) de favoriser la coordination des activités de prise en compte des questions de genre menées par les organismes des Nations Unies ; d) de favoriser la coordination et le suivi de la condition des femmes dans les organismes des Nations Unies et l'exécution d'autres mandats prévus par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Sous-programme 2
Politiques et programmes

17.50 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 099 100 dollars et fait apparaître une augmentation de 146 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 17.12 et la figure 17.VIII.

Tableau 17.12
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 091,7	2 767,3	303,0	–	(156,8)	146,2	5,3	2 913,5
Objets de dépense autres que les postes	140,3	185,6	–	–	–	–	–	185,6
Total	**3 232,0**	**2 952,9**	**303,0**	**–**	**(156,8)**	**146,2**	**5,0**	**3 099,1**
Évolution des postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	(1)	(1)	(6,7)	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		**19**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(5,3)**	**18**

Figure 17.VIII
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

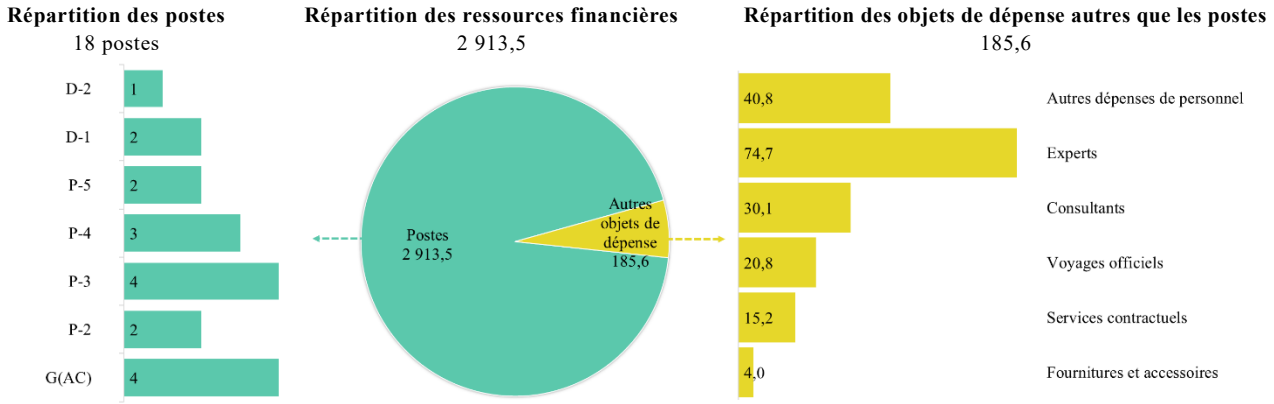

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

17.51 La variation de 146 200 dollars s'explique comme suit :

a) **Ajustements techniques**. Le montant supplémentaire de 303 300 dollars, prévu au titre des postes, a trait à trois postes (1 D-2, 1 D-1 et 1 P-3) créés le 1er janvier 2018 en application de la résolution 72/261 de l'Assemblée générale relative au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour ces deux postes pour l'exercice ;

b) **Autres modifications**. La diminution de 156 800 dollars a trait à la perte par transfert d'un poste de spécialiste des politiques (P-3) vers le sous-programme 1. Ce transfert contribuera, dans le cadre du sous-programme 1, à renforcer les moyens dont dispose la Division de la coordination avec les organismes des Nations Unies pour mener des activités en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble du système, notamment en faveur des femmes et des filles handicapées.

17.52 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires est de 370 891 500 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.3. Il permettrait d'aider les États Membres qui en feraient la demande à honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, du respect des droits de la personne, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité.

Appui au programme

17.53 La responsabilité de l'appui au programme incombe à la Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes, qui aide le ou la Secrétaire général(e) adjoint(e) à s'acquitter des responsabilités dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, des services administratifs, de l'achat et de la gestion des équipements, des services des technologies de l'information, de la sécurité, du contrôle opérationnel et de l'obligation de rendre des comptes en la matière et de l'audit. De plus, elle apporte un soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des activités de programme de l'Entité.

17.54 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 649 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 17.IX et 17.X et dans le tableau 17.13.

Figure 17.IX

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

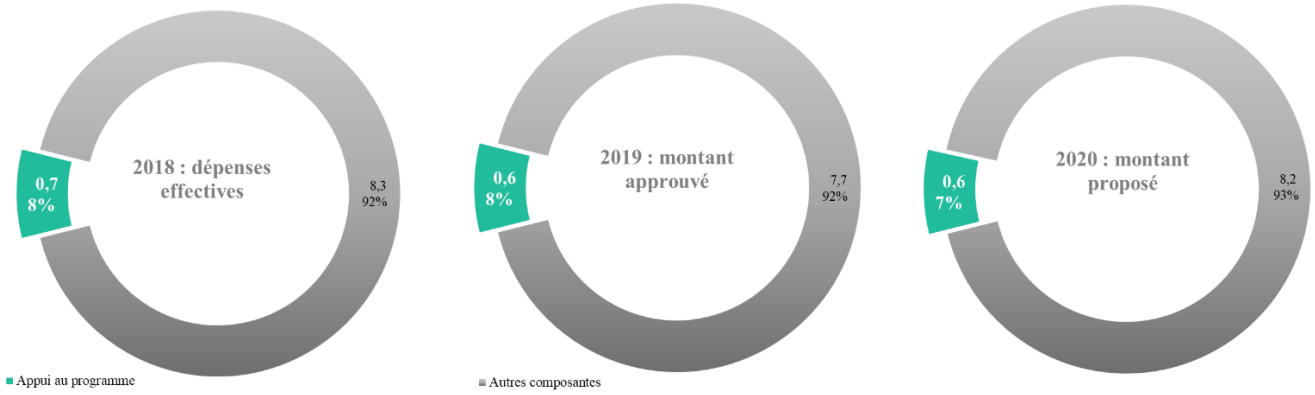

Tableau 17.13

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	*2019 (crédits ouverts)*	*Changement*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	458,9	388,4	–	–	–	–	–	388,4
Objets de dépense autres que les postes	237,4	261,2	–	–	–	–	–	261,2
Total	**696,3**	**649,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**649,6**
Évolution des postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**

Figure 17.X
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

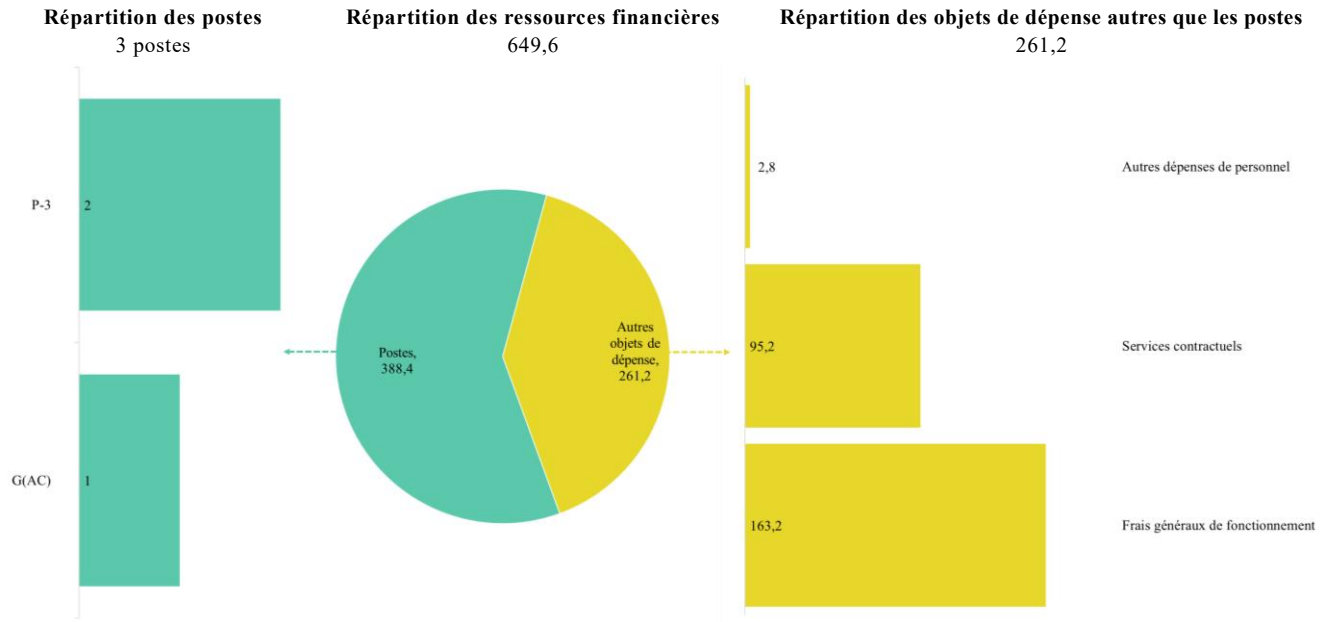

Abréviation : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

17.55 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires est de 39 466 600 dollars, comme indiqué dans le tableau 17.3. Il permettrait à la Division de la gestion et de l'administration d'aider le ou la Secrétaire général(e) adjoint(e) à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le personnel, les finances et l'administration générale.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020

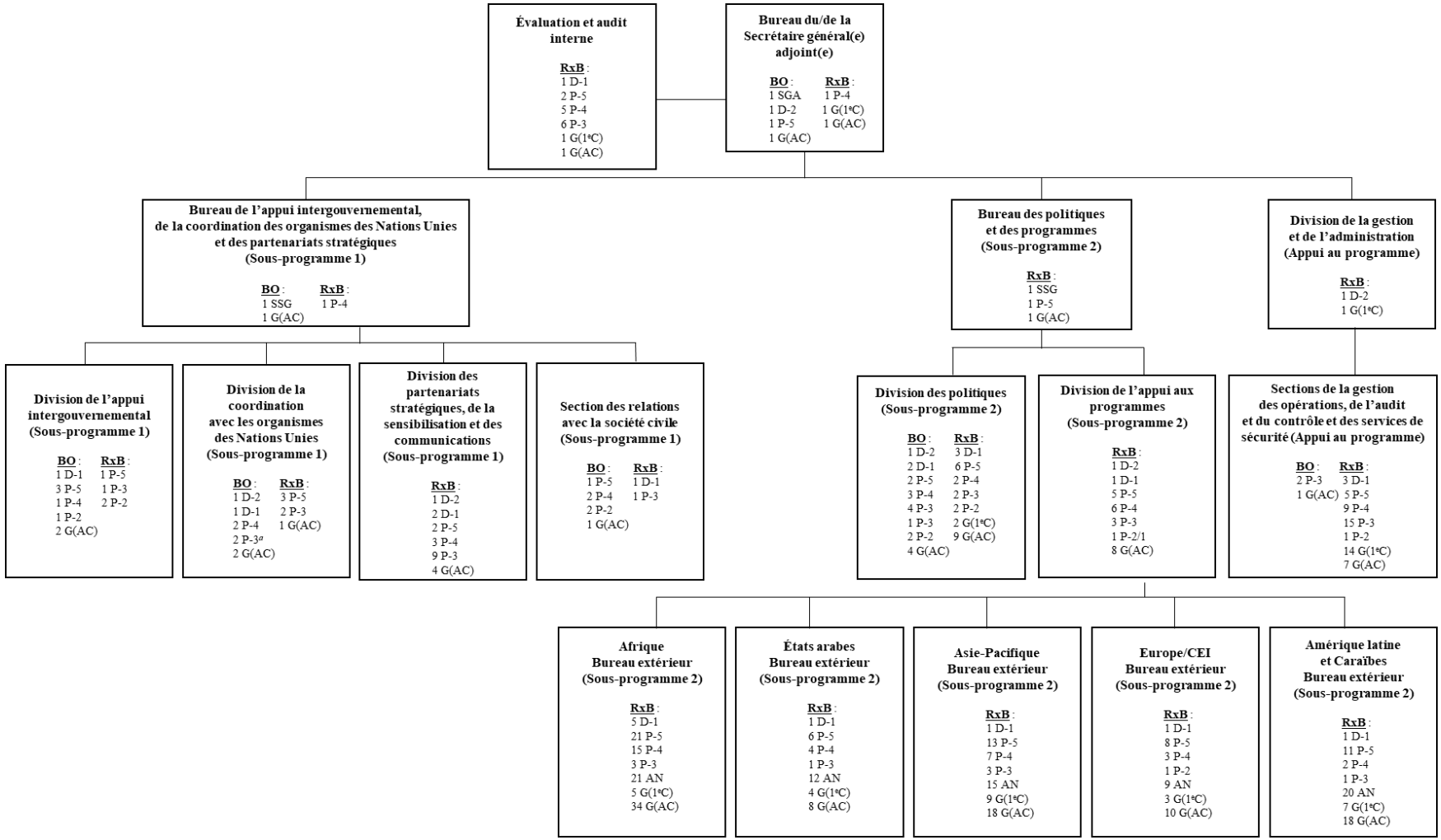

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; CEI = Communauté d'États indépendants ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Transfert proposé de 1 poste P-3 au sous-programme 1 depuis le sous-programme 2.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	Postes	*Classe*	*Description*	*Justification*
Sous-programme 1 Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques et Sous-programme 2 Politiques et programmes	1	P-3	**Transfert** de 1 spécialiste des politiques au sous-programme 1 depuis le sous-programme 2	Pour faire en sorte que les droits des femmes et des filles handicapées soient davantage pris en compte par l'Entité dans les activités qu'elle mène pour parvenir à l'égalité des genres, à l'autonomisation de toutes les femmes et filles et au respect de leurs droits, conformément à son mandat et aux normes internationales, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel les États Membres se sont engagés à ne laisser personne de côté. ONU-Femmes s'y emploie en s'appuyant sur les mécanismes et partenariats interinstitutions, notamment le Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le fonds du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées.
Total	**1**			